ARRETE MUNICIPAL N° M65/2023

RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT Recyclerie Mobile

Nous Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, L2213-1 à L2213-6.1,

Vu le Code de la route,

Vu la demande d'interdiction de stationnement et de circulation effectuée par l'entreprise TRISELEC, pour l'installation d'une Recyclerie Mobile, le mercredi 24 mai 2023 de 13h00 à 19h00, sur le parking des bus rue du Sémaphore.

Considérant, qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer le chantier en toute sécurité.

ARRETONS

- Article 1: L'entreprise TRISELEC est autorisée à installer une mini déchetterie mobile sur le parking des bus rue du Sémaphore le mercredi 24 mai 2023 de 13h00 à 19h00.
- Article 2: Le parking des bus ainsi que celui devant la salle Robert Merle sera interdit au stationnement à partir du mercredi 24 mai 2023 de 13h00 à 19h00.
- Article 3 : La circulation sera interdite dans la rue du Sémaphore, hormis pour les personnes se rendant à la Recyclerie Mobile.
- Article 4 : La municipalité mettra à disposition 15 barrières Vauban pour afficher des banderoles et délimiter la zone qui sera occupée par la mini déchetterie.
- Article 5: Le présent arrêté sera adressé à :
 - Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,
 - Monsieur LAGERSIE de l'entreprise Triselec,
 - Madame PETITPAS de la Communauté Urbaine de Dunkerque,
 - Camping de l'estran.

Article 6 : Certifié exécutoire après notification le 23 mai 2023.

Fait à Zuydcoote, le 23 mai 2023 **Le Maire**,

Florence VANHILLE